

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 32
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 6

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-huit et le 4 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 28 juin, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME NATHALIE GAUVRIT, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME ELISABETH ATTELAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), MME MICHELE CHAVE (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), M. DOMINIQUE GIRONNET (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), M. JACQUES DAHAN (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL)

Etait absent excusé :

Monsieur LAURENT ROUX a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/67

**Objet : Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse Aire Urbaine - AUAT
- Avenant 14 à la convention cadre du 13 avril 2005**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de L'UNION est membre, au titre du collège des communes, de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse aire urbaine (AUAT) avec laquelle elle a signé le 13 avril 2005 une convention-cadre définissant les objectifs et les modalités des prestations réalisées par cette structure au bénéfice de la Commune.

Il convient comme chaque année de fixer par avenant à cette convention-cadre le programme de travail de l'A.U.A.T pour l'année 2018 ainsi que le montant de la subvention versée par la commune au regard de ce programme.

Le programme proposé pour 2018 consiste à réaliser la mission suivante :

- Mission Assistance Architecturale ½ journée par mois grâce à la présence d'un architecte conseil qui délivre conseils et assistance aux administrés.

Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le 10 JUIL. 2018

ID : 031-213105612-20180710-D2018_67-DE

Au vu de ce programme de travail, le montant de la subvention accordée à l'AUAT pour 2018 s'élève à 3 500 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le programme de travail 2018 de l'AUAT,
- De décider de l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'AUAT pour l'année 2018.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'approuver le programme de travail 2018 de l'AUAT,
- De décider de l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'AUAT pour l'année 2018.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le

10 JUIL. 2018

- Affiché le

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

